

— Devant cette maison.

— C'est un bien grand bonheur que vous soyez passé là, juste, à point. Une minute plus tard, vous n'eussiez pas entendu l'appel probablement faible de madame de Noiville.

— Car, insinua doucement le juge, elle venait de refermer sa fenêtre à l'instant même, si je ne me trompe.

— Oui, la fenêtre était fermée, répondit Robert, sans réfléchir et ne voyant pas le piège où il tombait.

— Vous êtes venu souvent ici ?

— Moi... jamais !

— Comment connaissez-vous, alors, la fenêtre de la chambre de la comtesse ?

Robert resta un moment stupéfait de sa maladresse, qu'il comprenait seulement.

— Je n'ai pas dit que je la connaissais, reprit-il.

— Vous venez de déclarer qu'elle était fermée.

— Je ne sais mal expliqué. J'ai voulu dire que la façade de l'hôtel était noire, j'avais pensé que les fenêtres étaient closes, surtout à pareille heure.

— Vous regardiez donc l'hôtel ?

— Mon Dieu, monsieur, comme on regarde les maisons, quand on passe. Mais je ne vois pas à quoi tendent toutes ces questions et à quel titre vous me les adressez.

— Je suis juge d'instruction, répondit sévèrement M. Didier de la Tour, et je cherche la vérité sur l'abominable crime dont la société a le devoir de poursuivre la punition. Veuillez donc me répondre et m'aider à éclaircir ce mystère.

— Je ne demande pas mieux, et je suis prêt à vous faire connaître le résultat de mes observations et de celles de mon confrère, le docteur Bonnardau.

— Nous y viendrons tout à l'heure. Je répète ma question. Comment vous trouviez-vous rue de l'Université à pareille heure ? Ce n'est pourtant pas votre quartier !

— Je rentrais chez moi.

— Est-ce que vous avez des malades dans cette rue ?

— Un malade, oui, c'est cela, fit Robert avec empressement. Je sortais de chez lui.

— Comment s'appelle ce malade et quelle est son adresse ? demanda froidement monsieur Didier de la Tour.

Robert resta interdit. Il ne s'attendait pas au tour que cette interrogation. Cela le troublait, l'étonnait et l'irritait à la fois ; mais il n'osait montrer cette irritation, cherchant avant tout à reconquérir la présence d'esprit qui lui faisait défaut.

— Eh bien ? demanda encore le magistrat instructeur.

— Je n'en sais rien.

— C'est impossible !

— On était venu me chercher.

— Jusque dans la rue Lafayette ! Il faut avouer que ce n'était pas un malade pressé, ajouta M. Didier de la Tour, sans se départir de son ton froidement poli.

Robert ne répondit rien. Ses mensonges lui paraissaient stupides à lui-même et le faisaient rougir. Quo n'eût-il pas donné pour avoir à lui cinq minutes de recouvrement, afin d'analyser la situation et de savoir ce qu'il devait faire. D'autre part l'allure du juge d'instruction lui semblait singulière et l'irritait. Ce fut ce dernier sentiment qui l'emporta.

— Monsieur, lui dit Robert d'un ton ferme, je persiste à ne rien comprendre à la nature de vos questions. Il s'agit d'une seule chose, c'est de savoir qui a frappé le comte de Noiville et comment il a été frappé. Quant à la cause pour laquelle je me

trouvais, à pareille heure, dans la rue de l'Université, elle ne regarde personne et n'étant point un accusé, mais un simple témoin, je n'ai rien à vous répondre à cet égard.

— Vous croyez ? Ainsi vous refusez d'expliquer votre présence sur le lieu du crime ?

— Absolument, du moins, pour l'instant. Je passais, j'ai entendu des cris, j'ai sonné, je suis entré et j'ai fait les premières constatations médicales. Voilà la seule chose dont j'aie à rendre compte et sur laquelle je parlerai. J'ai le droit de me promener dans les rues de Paris, à l'heure qu'il me convient, je suppose ?

M. Didier de la Tour l'écoutait, sans que son visage manifestât la moindre émotion. Seulement, quand le docteur Dauray eut terminé sa réponse, le juge se retourna vers le secrétaire, comme pour s'assurer qu'il avait bien transcrit les paroles du témoin. Puis il revint à Robert.

— Passons donc à vos constatations médicales, poursuivit-il lentement, puisque vous refusez de justifier de l'emploi de votre temps, jusqu'à l'heure du crime. Quand vous êtes arrivé près du corps, le comte était mort ?

— Oui, monsieur.

— À combien de temps remontait la mort ?

— À dix minutes environ, je suppose.

— Combien s'était-il écoulé de temps entre l'appel de la comtesse et votre arrivée ?

— À peine cinq minutes. Le temps de réveiller le concierge, de me faire ouvrir, de traverser la cour, de monter un étage !

— Alors, suivant vous, la comtesse n'aurait appelé au secours que cinq minutes après l'accomplissement de l'assassinat ?

— C'est mon avis.

— Très bien ! Vous avez immédiatement constaté la nature et la direction des blessures ?

— Très sommairement. Le comte de Noiville étant mort et la justice étant prévenue, je n'avais guère qu'à attendre.

— Vous venez d'en faire une étude plus approfondie, en compagnie du docteur Bonnardau. Que pensez-vous à ce sujet ?

— Pour moi, il n'y a pas de doute, et c'est d'ailleurs l'avis du docteur Bonnardau, consignés dans le rapport qu'il prépare et que nous signerons tous les deux : les coups ont été portés par un homme vigoureux et habile.

— Comment, " habile ? "

— J'entends par là que la direction des blessures annonce que la main qui les a faites savait parfaitement où il faut frapper pour tuer et réduire au silence en même temps.

— C'est à dire pour ôter à la victime la possibilité de crier ?

— C'est cela même !

— Cette observation est fort importante ! remarqua le juge d'instruction en lançant un regard de côté au substitut.

— En effet ! murmura celui-ci. C'est ainsi par exemple, que frapperait quelqu'un ayant des connaissances en anatomie ?

— À coup sûr ! répondit Robert. Quant aux blessures qui sont au nombre de deux : l'une entre les deux épaules, l'autre à la gorge, elles ont été faites, non par un poignard, mais par un couteau coupant d'un seul côté et à virole. La forme des blessures le raconte, et nous avons relevé la trace de la virole empreinte encore sur la chair du cadavre.

En entendant cette description, le juge et le substitut, tressaillirent.

— Voilà qui est singulier ! fit M. Didier de la Tour, en se penchant vers M. Péniot. Cette description correspond abso-